

1 **Congrès XI bis de la CGT-Culture**

2 3 **PROJET DE FICHE N° 6 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

4
5 L'enseignement supérieur au Ministère de la Culture est porté par 35
6 établissements publics sur environ 80 que compte le ministère et représente
7 un effectif supérieur à 4 500 agents.

8
9 Ces établissements délivrent des formations de très haut niveau et la majorité
10 de leurs étudiants diplômés trouvent un emploi à leur sortie de l'école, même
11 si, dans de trop nombreux cas, cet emploi ne correspond pas à leur niveau
12 d'études.

13
14 L'enseignement supérieur au ministère est principalement dispensé par 20
15 écoles d'architecture, 9 écoles nationales supérieures d'arts plastiques, dont
16 l'ENSBA (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts) et l'ENSAD (Ecole
17 Nationale Supérieure des Arts Décoratifs) et 3 conservatoires nationaux
18 supérieurs pour la musique, la danse et le théâtre. Ces derniers, de part la
19 nature de leur enseignement, sont directement reliés au spectacle vivant.

20
21 Cet enseignement, unique en France, nécessite de maintenir un ratio
22 enseignants/enseignés très élevé sans lequel il perdrait ce qui fait sa
23 spécificité.

24 La logique de la RGPP présente à ce niveau un grave danger de détérioration,
25 quand le constat actuel démontre la nécessité d'augmenter les moyens des
26 établissements.

27
28 La grande disparité des domaines relatifs à ces enseignements supérieurs et
29 le fait qu'ils soient dispensés par un aussi grand nombre d'établissements
30 publics, induisent une réelle et véritable balkanisation de sa gestion et de sa
31 mise en œuvre.

32
33 L'exemple du LMD (Licence-Master-Doctorat) illustre cette situation où chaque
34 établissement, comme s'il s'agissait d'une entité indépendante, a dû négocier
35 avec le ministère de l'éducation dans un rapport d'une telle inégalité qu'il n'en
36 peut sortir rien de bon.

37 Dans les établissements relevant du ministère, si les niveaux « L » et « M »
38 sont maintenant repérés, le niveau « D » reste encore hypothétique dans de
39 nombreux cas. Le développement massif de la recherche et la mise en place
40 du statut d'enseignant chercheur sont les conditions minimum pour développer
41 les filières doctorales.

42
43 Le ministère doit avoir, pour son enseignement supérieur, une ambition
44 nationale et transversale afin de construire et de développer, de ministère à
45 ministère, un projet porteur et équilibré pour tous les acteurs de cet
46 enseignement. Toutefois, chaque établissement doit naturellement garder et
47 préserver ce qui lui est propre, afin de proposer une offre riche et diversifiée
48 aux populations qui souhaitent y suivre un enseignement.

49
50 Il est donc urgent et hautement nécessaire de créer au Ministère de la Culture
51 un cadre de référence et de coordination pour toutes les questions relatives à
52 l'enseignement supérieur, dont beaucoup de spécificités n'ont pas de
53 correspondance dans d'autres ministères, afin que celui-ci soit porté,
54 développé et défendu par le niveau ministériel.

55
56 Il n'est pas moins vital dans certains secteurs, notamment les écoles
57 d'architectures, de les faire bénéficier du plan de 5 milliards d'euros pour
58 l'enseignement supérieur, qui doit permettre de mettre ces écoles à niveau en
59 personnel statutaire, en crédits et de les doter d'un statut d'EPSCP
60 (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel), qui
61 doit être démocratique, adapté à leurs missions et à leur taille.